



## **Soutien à la Candidature de Montpellier pour l'Implantation de la Nouvelle Cour Administrative d'Appel en Région Occitanie**

**A Montpellier, le 12 Novembre 2018**

Par différentes déclarations médiatiques, Madame Nicole Belloubet, Ministre de la Justice, Garde des Sceaux, a confirmé la création d'une neuvième Cour Administrative d'Appel. Cette nouvelle juridiction administrative devra s'implanter en Occitanie, qui n'en bénéficie pas sur son territoire à ce jour.

En effet, les justiciables de notre région doivent se tourner vers les Cours Administratives d'Appel de Bordeaux et de Marseille pour déposer leur recours en appel. L'évolution du contentieux dans les cours administratives d'appel de Bordeaux et de Marseille rend nécessaire la création d'une troisième cour dans le sud de la France afin de répondre au mieux aux demandes des justiciables.

Ce projet contribuera donc à une indispensable simplification et rationalisation des procédures administratives au profit de l'ensemble des habitants de notre territoire.

Selon les mêmes propos de la Garde des sceaux, Montpellier et Toulouse sont les meilleures candidates pour accueillir cette nouvelle Cour Administrative d'Appel en Occitanie.

Montpellier apparait naturellement comme le site privilégié de cette installation compte tenu de la concentration en matière administrative de ses institutions et organismes de formation, du dynamisme de ses acteurs, et enfin, en raison du volume et de la nature des contentieux traités.

Outre le Tribunal Administratif, le territoire montpelliérain accueille la Chambre Régionale des Comptes, l'Institut National Supérieur des Etudes Territoriales ainsi qu'une délégation du Centre National de la Fonction publique Territoriale. La future Cour Administrative d'Appel bénéficiera ainsi de cette proximité d'experts en droit des collectivités locales, de la fonction publique territoriale et des finances publiques et participera à faire de Montpellier et de sa Métropole un pôle d'excellence dans ces domaines.

De par son histoire, Montpellier demeure « une place forte » du droit et plus particulièrement du droit public. Elle dispose, à ce titre, d'un barreau extrêmement dynamique regroupant près de 1100 avocats. L'école de formation des avocats montpelliéraine, qui couvre le Languedoc-Roussillon et l'Auvergne, délivre chaque année une spécialisation droit public à plusieurs dizaines de membres du barreau.

La faculté de droit de Montpellier regroupe plus de 6000 étudiants et 120 enseignants chercheurs. Son Centre de Recherche et d'Etudes Administratives est constitué de 51 doctorants et 21 enseignants-chercheurs. Elle dispense à ce jour 10 formations dédiées en droit public dont 7 de niveau master II.

Les deux tribunaux administratifs de Nîmes et Montpellier traitent plus de 10 000 requêtes par an (4073 affaires jugées à Nîmes et 6118 affaires jugées à Montpellier en 2017), soit bien davantage que le Tribunal de Toulouse (6513 affaires jugées en 2017), ce qui représente un nombre conséquent de justiciables et d'avocats qui bénéficieraient ainsi d'une juridiction de proximité.

La mise en œuvre d'un processus très actif de médiation dans le ressort des tribunaux administratifs de Montpellier et de Nîmes constitue aussi un nouvel atout pour cette implantation.

Enfin, la création de la Cour Administrative d'Appel à Montpellier contribuerait au rééquilibrage de la répartition des services et administrations d'État entre les deux métropoles occitanes, à la suite de la perte de titre de capitale régionale subie par Montpellier. Son installation au sein de l'ancienne capitale languedocienne participerait naturellement à une continuité historique et pourrait s'opérer à un coût maîtrisé au regard du patrimoine immobilier existant et disponible résultant du regroupement des services régionaux de l'Etat à Toulouse (DREAL, DIRECCTE ...).

Compte tenu de ces nombreux et solides atouts, nous demandons aux différentes autorités en charge de la décision de procéder à une analyse et à un examen objectifs et complets de la candidature de Montpellier à accueillir la future Cour administrative d'appel d'Occitanie et ce, dans l'intérêt général de notre territoire et, surtout, de ses administrés.

En ce 12 novembre 2018, convaincus de la pertinence du choix de Montpellier, nous nous sommes réunis pour exprimer collectivement notre total et entier soutien afin que Montpellier soit le lieu d'implantation de cette neuvième Cour Administrative d'Appel créée en région Occitanie.